

### DES PANNEAUX SOLAIRES QUI RAPPORTENT



Dans le cadre de la construction de la salle des familles, les élus ont souhaité installer des panneaux solaires sur la toiture. Ainsi, plus de 400 m<sup>2</sup> de panneaux produiront de l'électricité qui sera revendue à EDF au travers d'un prix garanti pour les vingt prochaines années (le contrat de la Ville de Dol ayant été signé avant l'instauration du moratoire décidé par les pouvoirs publics). Chaque année, la vente d'électricité permettra de faire face aux dépenses induites par les panneaux (dont évidemment le remboursement de l'emprunt) tout en dégagant un solde net d'environ 10 000 € par an.

**Ainsi, en plus d'être exemplaire d'un point de vue environnemental, cet investissement sera particulièrement rentable.**

### PROGRAMME DE PLANTATIONS DES HAIES BOCAGERES 2011-2012

La Communauté de Communes de Dol relance son programme de plantations de haies bocagères. Il s'adresse à toute personne intéressée, particulier ou agriculteur, pouvant répondre aux critères suivants : mise en place d'une haie de 100 mètres minimum d'un seul tenant, ou d'un bosquet de 25 ares minimum, situés en zone rurale A ajouté des zones N, à l'exclusion des zones urbaines. L'assistance technique et la fourniture des plants (essences feuillues locales) sont prises en charge financièrement par la Communauté de Communes. Renseignements et inscriptions en mairie, jusqu'au 31 mars 2011.

### DOL PARTICIPE AUX ECONOMIES D'ELECTRICITE

Chaque hiver, la Bretagne, véritable péninsule électrique, redoute une rupture de son approvisionnement. En juillet dernier, la conférence bretonne de l'énergie a repris l'idée d'établir un pacte autour de 3 axes indissociables : la sécurisation de l'alimentation électrique, le renforcement du développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande. La ville de Dol a décidé de participer activement à ce troisième volet qui correspond à modérer sa consommation d'énergie lorsque cela est possible. Les illuminations de Noël ont été renouvelées il y a quelques années afin d'opter pour des décorations lumineuses à diodes, représentant un gain d'énergie de 30 % environ. Cette année, deux axes de travail ont été retenus : la modulation de l'éclairage de la Cathédrale ainsi que celle de l'éclairage public. La Cathédrale est désormais uniquement éclairée les soirs de week-end et des vacances scolaires des zones A et C, périodes pendant lesquelles la mise en valeur du monument phare de notre ville nous a semblé indispensable. L'éclairage public de notre ville répond quant à lui à une gestion par secteur :

- Quelques rues du centre ville sont éclairées toute la nuit, et ce pour

des raisons de sécurité. Nous avons décidé de ne pas modifier le système actuel.

- L'éclairage des autres rues du centre ville et des différents quartiers de Dol s'arrêtait auparavant à 1 heure du matin. Depuis plus d'un an, il a été décidé de réduire cet éclairage et d'éteindre les lumières à minuit.

La maîtrise de la consommation en électricité est jugée prioritaire aujourd'hui en Bretagne ; la ville de Dol apporte sa contribution, qui peut être relayée par tous, par le biais notamment de l'opération Ecowatt : (<http://www.ecowatt-bretagne.fr/>)

### LA VILLE ECONOMISE SON EAU

La récupération des eaux de pluie n'est pas une nouveauté à Dol ! Depuis quelques années déjà, plusieurs bâtiments publics sont équipés de cuves de récupération :

- les ateliers municipaux en font partie : l'eau de pluie est récupérée et utilisée surtout par la balayeuse et le lavage des véhicules ;
- à l'Odysée, deux réseaux de canalisation ont été installés au niveau des toilettes, lors de la construction du bâtiment, et l'eau de pluie est utilisée pour les chasses d'eau ;
- la salle des familles, dont la construction avance bien, sera équipée comme l'Odysée ;
- de même, l'arrosage du terrain d'honneur, rue Pierre de Coubertin, se fait à l'aide d'un forage.

L'installation d'autres bacs de récupération d'eau de pluie est prévue pour 2011 et un important programme d'économies d'eau est initié dans les bâtiments publics (écoles, salles de sport, mairie, ...).

### LES BRUITS DITS « DE VOISINAGE » : NOUVELLE REGLEMENTATION MUNICIPALE

La réglementation générale distingue 2 catégories de bruits de voisinage :

- les bruits liés à des activités professionnelles ou des activités culturelles, sportives ou de loisirs, faisant l'objet de réglementations spécifiques ;
- les bruits liés au comportement et qui peuvent être constatés sans mesure acoustique. Il s'agit des bruits considérés comme inutiles, désinvoltes ou agressifs tels que : les cris d'animaux et principalement les aboiements des chiens; les outils de jardinage et de bricolage; les appareils de diffusion du son et de la musique; les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés; les pétards et pièces d'artifice.

L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000 prévoit, entres autres dispositions :

- Qu'à l'intérieur des propriétés privées et dans les locaux d'habitation ou leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes précautions pour que l'intensité des bruits émanant de ces lieux lors d'utilisation d'appareils, du fait d'activités ou de comportement, ne crée aucune gêne pour le voisinage.
- Que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion ... **sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, un arrêté municipal complète cette réglementation en étendant cette interdiction aux dimanches et jours fériés (toute la journée sauf entre 10 h et 12 h).**

**DES RENFORTS AU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Réclamée de longue date par la Ville, la présence de pompiers professionnels au centre de secours du pays de Dol a été confirmée par le Capitaine Franck Lefeuvre (Chef de centre) lors de la cérémonie de la Ste Barbe 2010. A compter du 1<sup>er</sup> janvier, six pompiers professionnels viendront compléter les effectifs afin de mieux assurer les interventions de jour. En effet aujourd'hui, à part la Ville de Dol, peu d'employeurs sont disposés à libérer en journée leurs salariés « pompiers volontaires ».



**L'ENTREPRISE GUISNEL POURSUIT SON DEVELOPPEMENT**

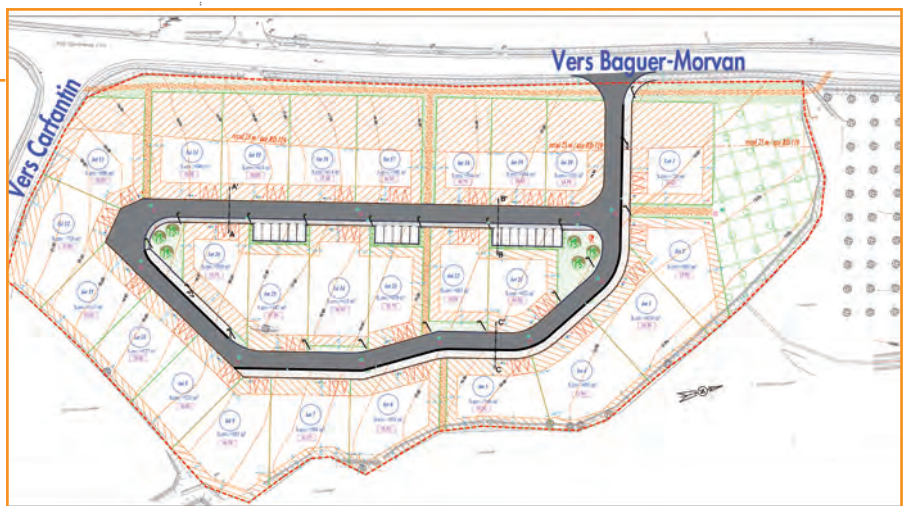
Présente à Dol depuis plus de cinquante ans, l'entreprise Guisnel (950 salariés dont 350 dans notre ville) poursuit son développement. Depuis quelques jours,



les travaux de construction d'un nouvel entrepôt de 10 000 m<sup>2</sup> ont débuté route de Dinan. Destiné à la branche logistique de l'entreprise (stockage de meubles pour les principales enseignes nationales). Ce bâtiment générera la création d'une vingtaine d'emplois et consolidera surtout l'activité de la société au travers des livraisons à venir. Lors d'une visite à Dol, le 29 octobre, M Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil Régional de Bretagne a tenu à saluer le dynamisme de l'entreprise dirigée par M. Yann Guisnel. A cette occasion, les personnalités présentes ont planté trois chênes, signe de la longévité de l'entreprise.

**LOTISSEMENT COMMUNAL «Le clos du pommier».**

Depuis quelques semaines maintenant les premiers travaux d'aménagements du lotissement communal «le clos du pommier» sont engagés. Situé route de Bagger Morvan ,en face du collège Paul Féval, ce lotissement permettra la construction de 26 maisons individuelles sur lots libres. Prioritairement réservés aux primo accédants, ces terrains seront vendus par la commune au prix de 67,28 € TTC par m<sup>2</sup>. Renseignements et réservations en mairie au 02 99 48 00 17.



**LYCEE PROFESSIONNEL ALPHONSE PELLE : DES PROJETS A VENIR**

Spécialisé dans les métiers du bois et de l'électricité, le lycée professionnel public Alphonse Pellé va faire l'objet de gros travaux de réhabilitation dans les mois à venir. Mme Marie-Pierre Rouger, Vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne est venue confirmer cette bonne nouvelle lors d'une visite réunissant à Dol les principaux partenaires du lycée. A cette occasion, le Proviseur M. Muller a rappelé les bonnes relations unissant le lycée et la Ville de Dol.

**RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN**

Toute personne, garçon ou fille, de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Pour cela, elle doit se présenter en mairie afin de déclarer ses nom, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que les éléments concernant ses parents, son adresse, sa situation familiale, sa situation scolaire, universitaire ou professionnelle. Cette démarche peut être effectuée par le représentant légal du mineur. Il est nécessaire de se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement est alors délivrée et doit être conservée précieusement (elle est nécessaire pour passer les examens et concours publics, comme le baccalauréat par exemple). En cas d'oubli ou de dépassement des délais, il est important de régulariser sa situation au plus vite, avant l'âge de 25 ans, auprès de sa mairie.

**INFO CARRIERES : GENDARME**

Nombreux sont les jeunes ne sachant pas quelle orientation donner à leur avenir à l'issue de leurs études. Or, lors de leur passage aux journées d'appel à la défense, ils sont aussi nombreux à montrer de l'intérêt pour les carrières militaires et notamment celles offertes par la Gendarmerie. L'Adjudant-Chef Yves Hurdriel, adjoint du commandant de la brigade de gendarmerie de Dol de Bretagne, tient à faire savoir aux jeunes Dolois qu'un accueil spécifique leur est réservé pour toute demande d'information ou demande de candidature. Alors, jeunes Dolois, pas d'appréhension, osez franchir les portes de la Gendarmerie !